INFO RETRAITE

Service en ligne
Ma retraite à l'étranger

Comment renvoyer votre document par internet ?

1. Connectez-vous à votre compte retraite sur

www.info-retraite.fr **OU** Mon compte retraite l'application mobile

2. Depuis Mes paiements retraite

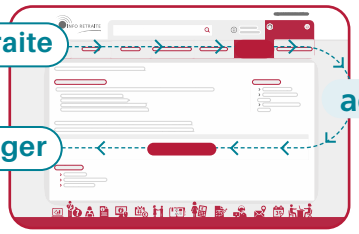

accédez au service

Ma retraite à l'étranger

3. **Scannez ou photographiez votre certificat de vie,** complété, daté et signé par une autorité locale, avec le service **Mon scanner** sur l'application **Mon compte retraite.**

Pour vérifier la conformité de votre document, scannez ce QR code.

Si vous devez attester de votre situation maritale, renseignez-la directement en ligne en cochant la ou les cases correspondantes.

4. Cliquez sur **Joindre mon certificat** et sélectionner votre document à envoyer

Envoyez uniquement le certificat de vie, tout autre document (RIB ou réclamation par exemple) ne sera pas pris en compte.

5. Cliquez sur **Envoyer**

Une fois votre démarche effectuée en ligne, vous recevrez par e-mail une confirmation de l'envoi de votre justificatif.

Pour suivre le traitement de votre dossier, revenez sur le service Ma retraite à l'étranger. Vous retrouverez la date d'envoi et le statut de votre demande (en cours ou terminée).

Attention

Une fois votre démarche réalisée en ligne, ne pas envoyer vos justificatifs par courrier postal.
Cela risque d'empêcher le traitement de votre dossier.

Besoin d'aide pour votre certificat de vie ?

(+33) 9 74 75 76 99 Du lundi au vendredi de 8h à 17h
(appel non surtaxé et depuis l'étranger coût d'un appel vers la France)